

Accès à l'information

Il y a enfin une lettre adressée par M. Humphrys à la Ontario Securities Commission. J'y fais allusion parce que lorsque j'ai voulu obtenir des renseignements à ce sujet en posant des questions au ministre d'État aux Finances, il a essayé de nous faire croire qu'il n'existait absolument aucun lien entre les sociétés Astra Trust et Re-Mor. Ce que j'ai dit, c'est que si nous avions une loi sur le droit d'accès à l'information, ces renseignements auraient peut-être été divulgués et l'enquête menée par l'Assemblée législative de l'Ontario aurait peut-être été inutile. Cette lettre est on ne peut plus directe. Elle n'a rien de péjoratif, mais elle fait état du lien existant entre les deux sociétés. Elle est adressée au président de la Ontario Securities Commission, M. J. C. Baillie. La voici:

Monsieur, objet: Astra Trust: J'ai le plaisir de vous informer qu'Astra Trust a reçu le 15 janvier le deuxième versement dans le cadre de l'accord concernant l'achat de la propriété espagnole par MM. Montemurro, Luciani et Vasko. Le prochain versement de \$500,000 est dû le 31 mars. Nous avons renouvelé le permis de la société jusqu'au 31 mars, date normale d'expiration de nos permis, et nous le renouvelerons tous les trois mois au fur et à mesure que nous recevrons les versements suivants, si aucun autre problème ne se pose. Le versement de janvier m'a fait très plaisir dans la mesure où nous disposons en tout de \$500,000 versés par ces administrateurs, ce qui améliore considérablement les liquidités de l'Agence.

La caisse de l'agence accumule actuellement des sommes considérables en espèces et en dépôts à court terme. A mon avis, il importe de faire des placements d'un bon rapport afin que la caisse soit en mesure de payer les intérêts requis aux termes des contrats en cours. De même, un bon rendement est nécessaire pour constituer une réserve en cas de pertes que pourraient subir d'autres placements du portefeuille.

Voici maintenant un passage très intéressant:

Je pense qu'il serait bon que la Commission renonce un jour à gérer la caisse...

La commission en question est la Commission des valeurs de l'Ontario. Je poursuis la lecture de la lettre:

... et je pense qu'il conviendrait de le faire après le versement du 31 mars. Entre-temps, je pense que la société devrait pouvoir investir les fonds reçus par suite du contrat d'achat ou parce que des valeurs sont venues à échéance. Je pense qu'il serait bon que la Commission donne carte blanche à la société pour investir cet argent dans des fonds d'État à court terme ou dans des valeurs commerciales sûres.

M. Fox: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je ne veux absolument pas léser le député dans son droit de participer au présent débat, mais je dois dire que depuis quelques minutes et même s'il a très généreusement fait allusion une ou deux fois à la liberté d'information, il traite d'un sujet dont nous avons entendu parler au cours de la période des questions.

M. Nielsen: Sans obtenir de réponses.

● (2140)

M. Fox: J'ai bien tenté de suivre de très près le raisonnement du député, mais je ne vois vraiment pas comment cela se rapporte au bill C-43.

M. Kempling: Bien sûr que cela s'y rapporte. Nous avons posé beaucoup de questions à ce sujet pour établir un lien entre les sociétés Astra Trust et Re-Mor. Le ministre nous a répondu qu'il n'y a aucun lien, l'une relevant du gouvernement provincial, l'autre du gouvernement fédéral.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. En n'intervenant pas il se peut que j'aie mal servi le député et le ministre

lorsque celui-ci s'est levé pour signaler l'aspect de la pertinence. En fait, la présidence se rend compte que le député parle d'un sujet qui lui tient à cœur. Il se trouve que j'occupais le fauteuil l'autre soir quand le député en a traité au cours du débat sur la motion d'ajournement. Il ne suffit pas qu'il dise qu'il se reporte au bill en cause pour que ses propos soient pertinents. Le député éprouve une certaine difficulté à rester dans le sujet. S'il voulait rapprocher le sujet dont il veut parler du principe du bill que nous étudions, il s'écarterait un peu moins du Règlement de la Chambre.

M. Kempling: J'ai écouté très attentivement. Je ne veux pas contester ce que vous venez de dire, monsieur l'Orateur. Par ailleurs, j'ai écouté très attentivement le ministre d'État (Multiculturalisme) (M. Fleming) et je n'ai pas trouvé que ses observations avaient tellement de rapport avec le bill. J'ai presque terminé mon discours. Il ne me reste que quelques minutes. Je finirai simplement de lire cette lettre et je dirai quelques mots pour terminer. Je cite donc:

Je pense qu'il serait bon que la Commission donne carte blanche à la société pour investir cet argent dans des fonds d'État à court terme ou dans des valeurs commerciales sûres.

Après le 31 mars, si le versement provisionnel exigible à ce moment-là est payé, on pourrait peut-être autoriser d'autres investissements, tout en continuant à tenir compte de la date d'échéance des contrats...

Je serais heureux de discuter de cette possibilité avec vous au téléphone ou autrement quand il vous plaira. Je prévois avoir un entretien avec M. David Anderson, qui semble avoir servi de catalyseur.

Cette lettre a été rédigée seulement six mois avant qu'Astra-Trust fasse faillite. Le surintendant des assurances disait que le permis d'Astra-Trust était renouvelé tous les 90 jours. Pendant ce temps-là, des contribuables innocents investissaient des millions, sinon des millions de dollars dans Astra-Trust. Ils ont éventuellement perdu leur argent. Si ce n'est pas là un cas bien évident où les renseignements auraient dû être divulgués, j'y perds mon latin.

Nous voudrions qu'on tienne compte de toutes ces choses. Nous espérons que le bill sera modifié au comité. J'ai l'intention de surveiller de près ce qui se passera pour voir s'il sera modifié afin de permettre un échange plus libre de renseignements entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral. Vu le grand nombre de renseignements qui ont été rassemblés sur cette affaire malheureuse, il est bien évident que s'il y avait eu un échange plus libre de renseignements entre les deux paliers gouvernementaux, bien des gens n'auraient pas perdu leur argent à cause de la faillite d'Astra-Trust. De fait, ils auraient probablement investi ailleurs. Le fait est qu'il y a maintenant 320 personnes qui ont pour la plupart de très graves ennuis financiers à cause de cette fraude monumentale, et dont les problèmes seraient bien moins graves s'il y avait eu un bon échange d'information et moins de cachotteries entre les gouvernements fédéral et provinciaux.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Le député demande-t-il la parole?

M. Nielsen: Oui, monsieur l'Orateur. Je ne me lève pas simplement pour passer le temps.